

SCOLARISATION DES ENFANTS SOUMIS À L'OBLIGATION SCOLAIRE :
MISE EN PLACE DES PROTOCOLES DE SCOLARISATION

**Courrier d'information aux familles qui stationnent
sur les terrains des gens du voyage du département 35**

Madame, Monsieur,

Il est important de donner les mêmes possibilités à tous les enfants d'être accueillis dans les écoles et les collèges.

Les objectifs des protocoles sont de **faciliter l'inscription et le suivi de la scolarisation de vos enfants.**

La mise en place d'un protocole de scolarisation oblige tous les partenaires à se coordonner et à se réunir régulièrement : **la Mairie, l'Éducation Nationale, La communauté de Communes (Liffré-Cormier Communauté) et AGV35.**

Nous vous rappelons qu'à partir de septembre 2019 la scolarisation est obligatoire à partir de 3 ans.

Si vous souhaitez avoir plus d'information sur les protocoles de scolarisation, vous pouvez contacter AGV35 au **02 23 27 04 35** ou le service Accueil des Gens du Voyage de Liffré-Cormier Communauté au **06 01 22 11 37**

Le Président de Liffré-Cormier Communauté,
M. Loïg CHESNAIS-GIRARD

La Présidente du GIP AGV35,
Mme Catherine DEBROISE

Liffré = Cormier
COMMUNAUTÉ

